

En lecture de la première partie du projet de loi de finances pour 2020, j'ai déposé un amendement pour faire reconnaître cette mesure de justice au profit des veuves des anciens combattants.

En commission comme dans l'hémicycle, cet amendement a été rejeté par la majorité et le ministre. En commission j'ai redéposé l'amendement pour reconnaître cette demi-part fiscale au profit des veuves d'anciens combattants.

Après une discussion nourrie, il a été convenu que c'était l'amendement porté par M. Dufrègne, que j'ai cosigné, qui serait validé par la commission, et accepté par le ministre au banc.

Cette nuit l'amendement est venu en discussion. Il était à l'origine sous-amendé par le gouvernement pour en restreindre le champ. Il excluait de fait un grand nombre de veuves au bénéfice de cette demi-part fiscale.

Face à notre détermination de tous les groupes d'opposition, le gouvernement a retiré son sous-amendement et a donné un avis favorable à l'adoption de cet amendement.

L'obstination, quand elle a comme moteur la réparation et la justice, est récompensée. Je m'en réjouis.